

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2018

Membres présents : 18/18

L'an deux mil dix-huit, le onze juin, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de Mme Josiane BASSO : M.Michel STOCKER mandataire de Mme Céline BECK, Mme Pascale STIRMEL et M.Richard LEGOLD, adjoints au maire, M.Didier SCHAEFFER, M.Christian METZ, M.Claude KOST, Mme Edith CARL, Mme Elisabeth MEYER, M.Michel SPITZ, M.Eric MULLER, M.Michel METZ, Mme Sabine SCHMITT, Mme Isabelle LAGRANGE mandataire de Mme Violaine DECKER-COUSTY et M.Alexandre LOTZ

Après approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2018 (Abstention de Mme Elisabeth METZ, absente excusée lors de cette réunion), le Maire passe à l'ordre du jour.

AMENAGEMENT DE LA RUE DES ALLIES

M.Jean-Claude MANDRY, Maire, explique que le contrat initial de maîtrise d'œuvre a été calculé sur la base de 900.000,-€HT avec un taux de rémunération de 5,2278%.

Au cours des études, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires :
*reprise totale de la structure de la chaussée en raison de l'intervention sur de nombreux réseaux existants
*prise en compte des préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France (choix des matériaux et techniques de mise en valeur par illumination du patrimoine architectural et paysager présents).

En conséquence et fort de ces explications, le conseil,
*approuve l'augmentation des honoraires du maître d'œuvre d'un montant de 28.230,-€ TTC (450.000,-€HT x 5,2278%+20% TVA) avec la ventilation suivante : PARENTHESE 11.088€ TTC et BEREST 17.142,-€ TTC

*autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision (Unanimité).

AFFAIRES COMPTABLES

Se référant au vote du budget primitif et après comparaison des propositions des trois organismes bancaires consultés, les élus, dans le cadre du financement de l'aménagement de la rue des Alliés, décident la réalisation d'un prêt de 500.000,-€ (20 ans, taux fixe : 1,44%) et sollicitent une ligne de trésorerie 600.000,-€ (0,37%) auprès de la CCM de l'Ungersberg. Les versements des fonds sont respectivement sollicités pour le 01 septembre et le 01 juillet prochains.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Alliés, le Conseil autorise le maire à signer la convention confiant la mission de maître d'ouvrage à la commune pour les travaux à la charge du département. La participation financière du CD67 est fixée à 319.252,37€TTC

M.le Maire informe que le logement communal sis, 7, rue des Ecoles (ancienne école de garçons) sera libéré à compter du 01 août prochain. Les élus demandent la publication habituelle de cette vacance et fixent le nouveau loyer mensuel à 600,-€.

(Unanimité pour les trois points ci-dessus).

.....

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) informatiques doit être mis en place dans toutes les entités privées ou publiques à la suite d'une directive européenne. Il encadre la gestion de toute donnée personnelle en possession de la collectivité et est entré en vigueur le 25 mai dernier, avec un délai de tolérance de deux ans.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise le maire :

*à désigner le Délégué à la Protection des Données mis à disposition par le Centre de Gestion du Bas-Rhin par la voie d'une lettre de mission

*à signer la convention y relative sur la base des tarifs suivants : 600,-€/jour et 100€/heure pour la réalisation de l'ensemble de la prestation (diagnostic, études, plan d'action et bilan).

(M.Didier SCHAEFFER s'oppose à la mise en place d'un service qui s'apparente fortement à du racket organisé).

SIGNALETIQUE

M.Jean-Claude MANDRY, précise que l'intervention de M.COLLIN d'OCK Productions a été avancée au vendredi 08 juin en raison de l'emploi de temps de ce dernier.

Il explique que la commune développe actuellement un projet de découverte des atouts touristiques, culturels et viticoles d'Epfig. Elle mène ce programme en partenariat technique et financier avec le syndicat viticole local et la société de productions audiovisuelles OCK Productions.

Cette initiative s'articule autour de plusieurs créations :

*un circuit découverte des aspects culturels de la ville : Chapelle Ste-Marguerite et Parc du Château

*un circuit dans le vignoble

*la création d'un carnet de découverte de 12 pages à destination des visiteurs

*la création d'un carnet de coloriage pour les enfants

*la création d'un document promotionnel de 4 volets

*la réalisation d'un clip vidéo.

Le budget prévisionnel de ce projet complet est de 40.000,-€.

Son plan de financement est arrêté comme suit :

Commune	10.000,-€
Syndicat viticole	10.000,-€
OCK Productions	5.000,-€
CdC Pays de Barr à solliciter	10.000,-€

INFORMATIONS

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, Maire,

*invite le conseil au bal du 13 juillet organisé par l'UJ Epfig

*souligne le travail efficace des ouvriers communaux pour la remise en état des lieux suite aux récents orages,

*informe qu'il organisera une réception lors du départ de M.SCHOENNAHL, Directeur de l'école élémentaire,

*précise que les Services du Domaine ont fixé la valeur vénale de la propriété « Scheibling » à 597.000,-€ et qu'il attend toujours une réponse concernant l'offre d'achat faite au CNRS d'un montant de 600.000,-€.

.....

Mme Elisabeth MEYER, conseillère et
M.Michel SPITZ, conseiller,

*sollicitent, à titre exceptionnel, la réfection du chemin privé délimité par la rue du Cimetière et la rue des Artisans. Cette voie pourrait ainsi servir de déviation dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Alliés,

suite aux violentes intempéries,
M.Claude KOST, conseiller,

*demande aux débardeurs de ne pas entreposer du bois dans l'emprise des fossés et ainsi faciliter l'écoulement des eaux,

Mme Isabelle LAGRANGE, conseillère,

*fait appel au civisme de la population pour nettoyer les avaloirs du réseau d'assainissement situés devant leur propriété,

M.Michel METZ, conseiller,

*informe que le fossé au lieu-dit « Junge Reben » a été fortement endommagé,

M.Michel STOCKER, adjoint au maire,

*fait part qu'en 2019 la contribution communale versée au SDIS augmentera de 5.158,23€ en raison de l'évolution de la population locale (1961 à 2369 habitants).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.